

D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Commune de SAINT AUBIN SUR YONNE



Ce document est destiné aux habitants de la Commune de Saint Aubin Sur Yonne.

Conservez-le de manière à le retrouver très rapidement en cas de besoin

Edition 2020
2^{ème} mise à jour

PREAMBULE ADMINISTRATIF

- Le mot du Maire	p. 3
- Modalités alerte	p. 4
- En cas d'urgence	p. 5

FICHES DES RISQUES

- Inondation :	p. 7
- Nucléaire :	p. 9
- Transport matières dangereuses	p. 10
- Conduite gaz.....	p. 11
- Pandémie.....	p. 13
- Canicule.....	p. 14
- Rupture de barrage.....	p. 15
- Orages violents/tempête.....	p. 17
- Neige/verglas.....	p. 18
- Incendie.....	p. 19

Le mot du Maire

***Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,***

La Commune de Saint Aubin Sur Yonne n'est pas exposée à de graves risques, mais notre territoire n'est pas à l'abri de certains dangers.

L'article L. 125.2 du Code de l'Environnement stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Le décret n°90-918 DU 11 Octobre 1990 modifié par le décret n°2004-554 du 9 Juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

C'est dans le devoir d'information et de prévention que nous avons élaboré ce présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) qui :

***- recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- précise pour chacun des risques les conseils, les comportements et les mesures à prendre.***

Ce petit document de sensibilisation que nous avons voulu simple, concis et pratique, est un extrait du Plan Communal de Sauvegarde, document de gestion et de travail suivant les évènements qui se produisent. Il est consultable en Mairie, aux heures d'ouverture.

Avoir le bon réflexe au bon moment permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours et tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

***LISEZ-LE, EXPLIQUEZ LE CONTENU A VOS ENFANTS
CONSERVEZ-LE
VOTRE SECURITE ET CELLE DE VOTRE FAMILLE EN DEPEND !***

***Le Maire,
J.P. BAUSSART***

Modalités

Le Plan Communal de Sauvegarde est déclenché par **le Maire ou par ses Adjoints**.

Le Plan Communal de Sauvegarde peut être déclenché :

- **de la propre initiative du Maire ou de ses Adjoints** dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'évènement. **Il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale.**

- **à la demande de l'autorité préfectorale** (le Préfet ou son représentant).

Les fiches ci-après pour chaque risque précisent un certain nombre de mesures à prendre et de consignes de sécurité à appliquer.

=====O=====

Alerte à la population

Dès la connaissance d'un risque, le Maire a l'obligation de diffuser auprès des habitants de la Commune des messages diffusés soit par véhicule haut parleur, soit par voix d'affichage qui précisent :

- la nature du risque
- le danger qu'il représente pour les personnes et les biens
- les conseils de comportement et mesures à prendre dans cette situation

Le Maire doit prendre toutes mesures pour assurer le bon déroulement de l'alerte afin d'être sûr que tous les habitants appliquent les consignes qui leur auront été diffusées.

L'état d'alerte demeure jusqu'à la levée de l'alerte diffusée par les mêmes moyens

EN CAS D'URGENCE

Ecoutez la radio...

France Bleu Auxerre 103.5 Mhz

France Info 105.5 Mhz

Numéros utiles...

Sapeurs Pompiers **18** ou 112

Samu 15

Police secours 17

E.D.F. 0 972 67 50 89

Gaz de France 0 800 47 33 33

France Télécom 0 800 08 30 83

Mairie de Saint Aubin sur Yonne 03 86 63 11 77

Préfecture 03 86 72 79 89

Météo France 08 99 71 02 89

Quel que soit le risque, ne paniquez pas !

*En cas d'évènement grave, écoutez les messages
Diffusés par les médias, les pompiers, la Mairie
Pour connaître les consignes à suivre
Respectez les consignes données par les autorités*

FICHES

DES RISQUES

RISQUES D'INONDATIONS

Le risque majeur pour la population de Saint Aubin Sur Yonne est le risque d'inondation et de coulées de boues. Des zones d'interdiction de construire et des mesures préventives sont contenues dans les plans du PPR et du PPRI prescrits en date du 11 Juin 1997 approuvés le 2 Décembre 2005 par Monsieur le Préfet n° DDE-SAUER-2005-006.

Ces plans traitent :

- le risque de coulées de boues de la vallée du Mont en Biche
- le risque d'inondation de l'Yonne

Les propriétés riveraines de la rivière de l'Yonne depuis la limite de la Commune de Joigny jusqu'à la confluence avec le canal de dérivation sont grevées de la servitude de marchepied. Depuis la confluence avec le canal de dérivation jusqu'à la limite avec la Commune de Cézy, les propriétés riveraines de l'Yonne sont grevées de la servitude de halage.

Les écoulements suivent le chemin rural dit « de la Vallée ». Les vitesses sont alors faibles et les hauteurs d'eau peu importantes. La zone d'écoulement s'élargie progressivement tandis que les hauteurs d'eau et les vitesses augmentent.

A l'intersection avec la RD 959 l'écoulement se partitionne entre la départementale et la rue des Sureaux.

Au niveau de la Départementale, s'accumulent les écoulements venant de la route de la Vallée et le ruissellement issu du chemin des Orchies. Les eaux s'accumulent donc au point bas de la départementale. Au-delà l'écoulement suit la rue des Ormes puis la rue du Lavoir où il gagne le canal.

➤ ALERTE

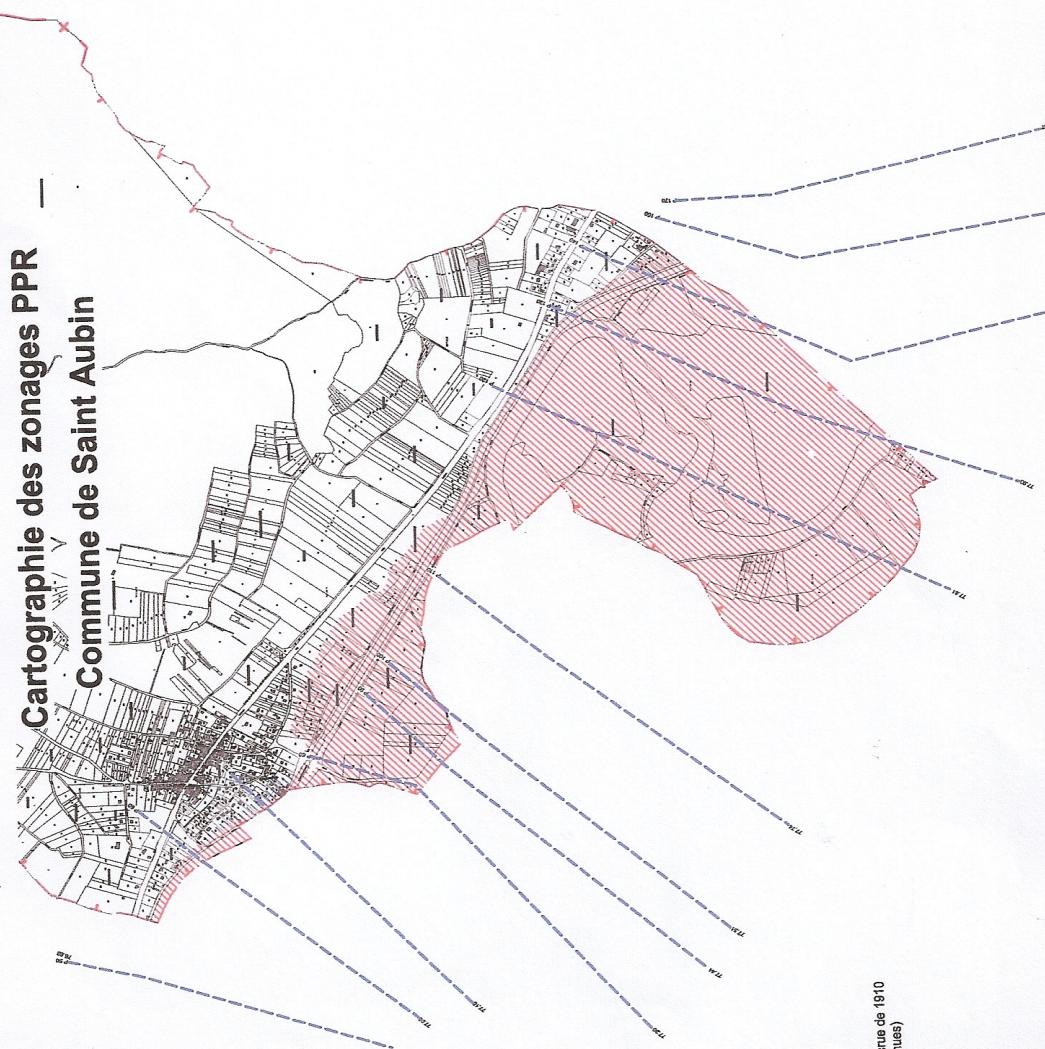
- Sonner les cloches de l'église pendant cinq minutes
- Véhicule équipé d'un haut-parleur avec les messages – voir fiche des messages pages 10/11

➤ CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas téléphoner
- Se préparer à être évacuer (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ecouter la radio
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Les établissements scolaires s'occupent d'eux

Cartographie des zonages PPR Commune de Saint Aubin

direction
départementale
de l'équipement
Yonne



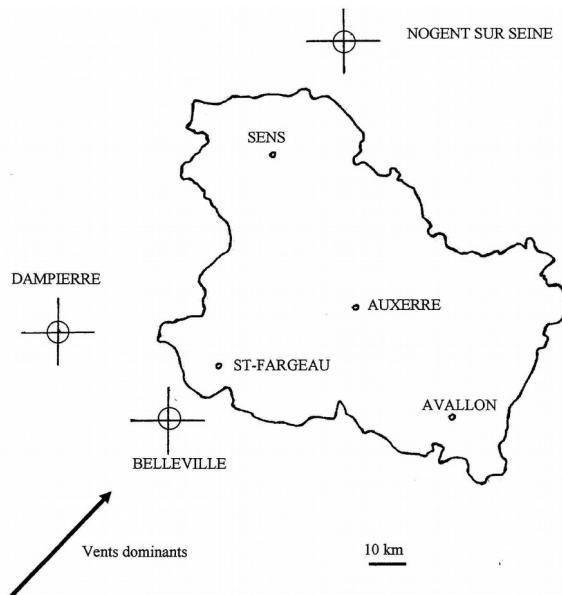
Légende

- PPR Zone rouge
- PPR Zone bleue
- Cote de la crue de référence : crue de 1910
(cote des plus hautes eaux connues)

0 250 500
Mètres

Ce document Pdf, visualisé en zoom 100% est à l'échelle 1/20 000ème

RISQUE NUCLEAIRE



Un accident sur une centrale nucléaire de Nogent sur Seine peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

Danger

Pollution accidentelle de l'air et de l'eau par des produits radioactifs

➤ ALERTE

- Sonner les cloches de l'église pendant vingt minutes
- Véhicule avec haut parleur (voir fiche des messages pages 10/11)
- Message diffusé par les Sapeurs Pompiers
- Message diffusé par les médias

➤ CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Ecouter la radio
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Les établissements scolaires s'occupent d'eux
- En cas de pollution : respirez au travers d'un linge mouillé
- Prévoir une réserve d'eau et de la nourriture
- Ne sortir qu'à la fin de l'alerte

RISQUE TRANSPORT MATERIES DANGEREUSES

Risque technologique

Accident routier de véhicules transportant des matières dangereuses sur la RD 959

Dangers

Pollution accidentelle de l'air et de l'eau par des produits chimiques

➤ ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- Sonner les cloches de l'église pendant dix minutes
- Véhicule équipé d'un haut-parleur (voir fiche des messages pages 10/11)

➤ CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Eviter de téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- En cas de pollution, respirez au travers d'un linge mouillé
- Prévoir une réserve d'eau et de la nourriture
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

RISQUE SUR CONDUITE DE TRANSPORT DE GAZ

numéros d'urgence
0 800 47 33 33
Ou les pompiers au 18 ou 112



Exemple : risque de rupture occasionnée par un engin de terrassement :
pour une buse de diamètre 100 mm –
périmètre de sécurité = 50 m
pour une buse de diamètre 200 mm –
périmètre de sécurité = 100 m

➤ ALERTE

- Message des Sapeurs-Pompiers / préfecture / radio / TV
- Sonner les cloches pendant cinq minutes
- Véhicule équipé d'un haut-parleur (voir fiche des messages pages 10/11)
- Message de fin d'alerte avec éventuellement consignes de GDF de remise en route des installations privées
- Stopper immédiatement les travaux si l'accident se produit sur un chantier
- Arrêter le trafic routier en cas de fuite à proximité d'une voie de circulation
- Eloigner toutes les personnes
- Ne pas intervenir sur les ouvrages endommagés

➤ CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Eviter de téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- En cas de pollution, respirez au travers d'un linge mouillé
- Prévoir une réserve d'eau et de la nourriture
- Ne sortir qu'en fin d'alerte



RISQUE PANDEMIE GRIPPALE

Plan Départemental contre une pandémie grippale - 2006

Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire par exemple** (pour plus d'infos, voir le site www.grippeaviaire.gouv.fr)

30 % de la population touchée

➤ ALERTE

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population

➤ CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Isoler les oiseaux malades ou morts et en informer la Mairie
- Se laver les mains et nettoyer les bottes en sortant de la basse cour
- Appeler le vétérinaire
- Maintenir les volailles à l'abri
- Nourrir et abreuver les animaux à l'intérieur
- Ne pas laisser entrer des personnes à l'intérieur d'un bâtiment
- N'introduire que des volailles ou des poussins en bonne santé
- Ecouter la radio
- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV) (tél : 03 86 72 69 00). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDSV.
- **Respecter strictement les consignes données par les autorités**

RISQUE CANICULE

Plan Départemental Canicule – Juillet 2008

La canicule est un phénomène météorologique qui peut évoluer dangereusement et se manifester dans notre région pouvant atteindre de graves conséquences comme ce fut le cas en Bourgogne, au mois d'août 2003 et avoir de graves conséquences sur la population. La chaleur excessive met en danger les personnes âgées et malades ainsi que les enfants

➤ ALERTE

Différents niveaux d'alerte :

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec haut parleur – voir fiche des messages pages 10/11)
- Affichages
- Message diffusé par les Sapeurs pompiers
- Message diffusé par les médias (radio et TV)

➤ CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls ou sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

RISQUE RUPTURE DU BARRAGE CHAUMECON

Référence : PPI du barrage de Chaumeçon (mai 2005)

Le P.P.I. (Plan Particulier d'Intervention) rédigé par le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile en date de Avril 2005), prévoit en cas de rupture du barrage de Chaumeçon, le passage d'une onde de submersion déferlant sur une partie de la commune (Chemin de Halage et Sous-Villier) environ 13 heures 48 minutes après la rupture au kilomètre 124.

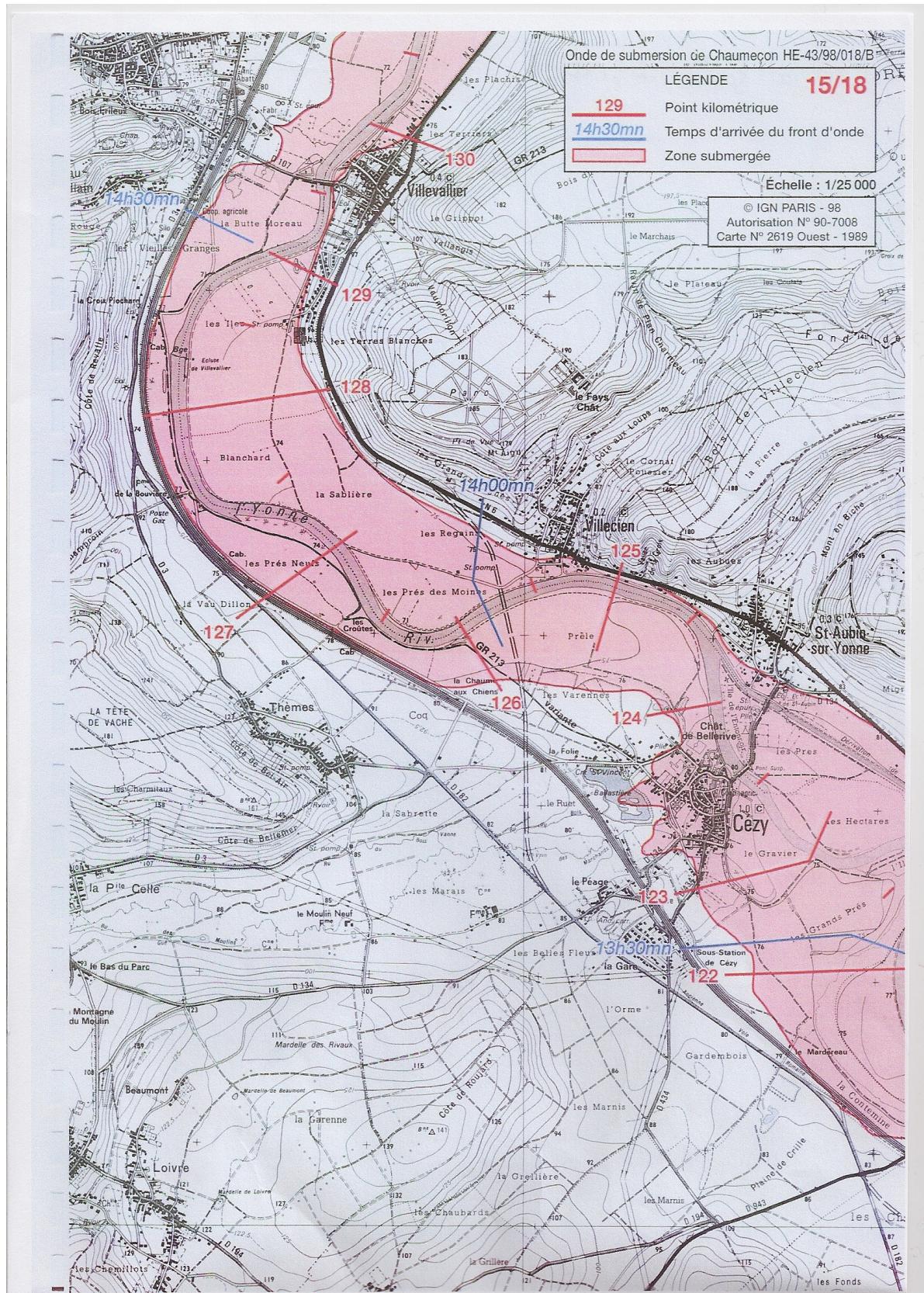
Pour information, la hauteur de l'onde de submersion du barrage de Chaumeçon est de 3 mètres.

➤ ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio/TV
- Sonner les cloches pendant cinq minutes
- Véhicule équipé d'un haut-parleur (voir fiche des messages pages 10/11)

> CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Se préparer à être évacuer (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux



ORAGES VIOLENTS ET TEMPETES

Orages, fortes précipitations, vents violents, tempêtes sont de plus en plus fréquents et peuvent se manifester dans notre région pouvant porter de graves conséquences sur les personnes et leurs biens.

Dangers

- Chutes de cheminées, de tuiles, d'arbres, d'éboulements
- Froids, inondations...

➤ ALERTE

Plusieurs niveaux

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- Lancer l'alerte par les cloches : 2 fois 5 minutes
- Faire passer la voiture haut parleur (voir fiche des messages pages 10/11)
- Message diffusé par les pompiers
- Message diffusé par les médias

➤ CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surveiller les conditions météorologiques
- S'Assurer que les constructions fragiles ne représentent pas de danger
- Veiller à ce que les arbres dans les jardins ne puissent pas tomber sur la maison
- Ranger tout ce qui peut s'envoler
- Limiter voir éviter tous déplacements
- Ne vous engager pas sur une voie ou une zone inondée
- Ne pas s'abriter sous un arbre
- Quitter immédiatement la forêt
- Attention aux obstacles et chutes de branches ou d'objets
- Respecter la signalisation mise en place
- Suivre les consignes émises par les autorités
- Eviter l'utilisation du téléphone ou des appareils électriques
- Débrancher tous les appareils électriques et câble d'antenne Télé
- N'intervenir pas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol

NEIGE ET VERGLAS

Dangers

Manque d'eau, éclatement de conduites, chutes de personnes, problèmes techniques sur les maisons

➤ ALERTE

Plusieurs niveaux

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- Lancer l'alerte par les cloches : 10 coups
- la voiture haut parleur (voir fiche des messages pages 10/11)
- Message diffusé par les pompiers
- Message diffusé par les médias

➤ CONDUITE A TENIR POUR LA POPULATION

- Prudence dans les déplacements à pied ou en voiture
- Attention aux émanations de gaz toxiques des gazinières, chaudières ou poêles à bois
- Déneiger devant le domicile – obligatoire -
- Utiliser des équipements spéciaux
- Avant de prendre votre véhicule, informez-vous des conditions de circulation
- Ecouter la radio

INCENDIE

Les incendies peuvent être déclenchés soit par une personne, soit accidentellement.

Danger

Ils sont multiples pouvant aller de la destruction totale d'un bâtiment ou partielle de biens.

Attention : paille entreposée à la ferme de Monsieur JOMAS.

➤ **ALERTE**

- par communication téléphonique ou véhicule haut parleur
- message des pompiers

> **CONDUITE A TENIR POUR LA POPULATION**

Proche de l'incendie

- Isoler les bouteilles de gaz
- Fermer les volets et les portes afin d'éviter la propagation de l'incendie dans la maison
- Isoler les véhicules
- Calfeutrer les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des flammes et fumées
- Evacuer les lieux que sur ordre des pompiers

Si le sinistre vous surprend

- Donner l'alerte
- Evacuer la zone en restant le plus calme possible
- Rechercher un écran de protection ou une zone dépourvue de végétation
- En véhicule, recherchez un espace dégagé et restez à l'intérieur car l'habitacle protège au moment du passage des flammes

Après le sinistre

- Eteindre les foyers résiduels
- Ne pas sortir sans se protéger
- Inspecter la maison soigneusement
- Arroser les parties encore fumantes et la végétation aux alentours
- Venir en aide aux voisins